

Introduction

Philippe BLAUDEAU et Véronique SARRAZIN

Prenant appui sur la qualification juridique d'un délit¹ passée dans le langage courant (Faux et usage de faux), la réflexion commune ici consignée a été stimulée à n'en pas douter par un contexte particulier ou si l'on préfère par une interrogation fortement agitée ces toutes dernières années. On assiste en effet à un envahissement des *fake news* dans les réseaux sociaux², tandis que se répercute puissamment à l'échelle du monde globalisé l'onde de choc provoquée par des choix électoraux (Brexit dès juin 2016, élection de D. Trump en novembre de la même année) largement fondés sur des informations manipulées quand elles ne se sont pas tout bonnement avérées délibérément fausses. L'ampleur du phénomène explique son inscription à l'agenda du législateur, comme l'atteste en France la loi votée le 22 décembre 2018³. Plus encore, le développement du concept de post-vérité, dont l'usage a bondi de façon prodigieuse entre 2015 et 2016 notamment⁴, atteste la crise de sens éprouvée par nos sociétés inquiètes de ne plus guère savoir comment s'y prendre même pour distinguer entre vérité et mensonge. Ce que certains nomment le « grand récit », censé être développé par les institutions et leurs relais médiatiques traditionnels (dont le principal demeure la presse imprimée) se trouve discrédité. Jouant de la convergence entre nouvelles technologies, les maîtres du soupçon gagnent

1. Article 441 du Code pénal.

2. Dénoncées par exemple par le président français E. Macron dans ses vœux à la presse le mercredi 3 janvier 2018.

3. Cette loi s'inscrit dans une logique visant à préserver la nature des débats et échanges lors des campagnes électorales durant les trois mois précédant la tenue du scrutin. En vertu du texte du 22 décembre 2018, sous sa forme consolidée au 1^{er} janvier 2020, il revient désormais au juge des référés du tribunal de Grande Instance de Paris (compétence nationale unique) de mettre fin à la propagation des fausses nouvelles « de nature à altérer la sincérité du scrutin à venir (qui) sont diffusées de manière délibérée, artificielle ou automatisée et massive par le biais d'un service de communication au public en ligne », [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000037847570], consulté le 12 juillet 2023. Pour un avis critique sur cette disposition, cf. SUREAU François, *Sans la liberté*, Paris, Gallimard, 2020, p. 21-22.

4. *Post-Truth* a été choisi comme mot de l'année par le *British Dictionary of Oxford*, notamment en raison de l'augmentation de 2 000 % de son usage en un an. Cf. [<https://en.oxforddictionaries.com/word-of-the-year/word-of-the-year-2016>], consulté le 12 juillet 2023.

en influence⁵ et les théories du complot se développent. Contraints à la riposte, les journalistes cherchent à rétablir la confiance dans leur discours en développant le *fact checking* mais s'interrogent moins sur l'emprise de l'instantanéité et de l'émotion que sur la perception et l'interprétation collectives des nouvelles. Plus avisée que nombre de ses confrères, Katherine Viner, rédactrice en chef du *Guardian*, exprime un constat lucide dans un célèbre article de son quotidien au sujet de la perte tendancielle du sens commun critique. Elle y décrit la situation dans laquelle nous sommes entrés : l'ère de quelques plateformes dominantes où se déploient les conséquences du *churnalism* : à ses yeux le « *too good to check* » est devenu un *business model*. Elle note encore qu'il n'y a plus de consensus sur ce qu'est la vérité⁶. La nouveauté, s'il y en a une, est moins à considérer du côté du mensonge que de la disparition de la honte infligée précédemment au menteur démasqué⁷.

Face à un tel défi, l'historien a le devoir d'apporter sa contribution à l'indispensable effort de réflexion et de mise en perspective des enjeux pour les hommes et les femmes de notre temps. Il lui revient de mettre à disposition du plus grand nombre possible le fruit de sa recherche, en procurant cet élargissement de l'expérience humaine que nous apporte la reconquête du passé⁸ et en promouvant grâce à elle une intelligibilité enrichie de notre condition la plus contemporaine. C'est à cette tâche que se sont consacrés modestement les participants aux deux journées d'étude angevines, en se concentrant sur la documentation écrite transmise par le biais des inscriptions, des manuscrits puis de l'imprimerie. Cette limitation ne procède pas d'un manque d'intérêt pour la démarche qui place les objets contrefaits au centre de ses investigations (à cet égard, le spécialiste d'histoire romaine ne manquera pas de penser par exemple à la fameuse fibule de Préneste (VII^e s. avant J.-C.), découverte par W. Helbig (1839-1915) sur laquelle figure d'ailleurs la première inscription latine du Latium, qui a longtemps été tenue pour fausse, mais serait finalement vraie⁹). Mais,

5. Sans même parler des professionnels de la communication et des poursuites soucieux de produire des controverses abusives pour susciter le doute face au consensus scientifique (réchauffement climatique, méfaits du tabagisme, etc.). Cf. ORESKES Naomi et CONWAY Erik M., *Merchants of Doubt*, Londres/ New York, Bloomsbury, 2010, trad. française TREINER Jacques, *Marchands de doute*, Paris, Éditions du Pommier, 2012.

6. VINER Katherine, « How Technology disrupted the Truth », *The Guardian*, 12 juillet 2016, [https://www.theguardian.com/media/2016/jul/12/how-technology-disrupted-the-truth], consulté le 12 juillet 2023.

7. KOLLER Frédéric, « La post-vérité, nouvelle grille de lecture du politique », *Le Temps*, 18 novembre 2016, [https://www.letemps.ch/monde/2016/11/18/postverite-nouvelle-grille-lecture-politique], consulté le 9 décembre 2021.

8. Cf. MESLIN Michel, « Henri Marrou, théoricien de l'histoire », communication prononcée lors du colloque Marrou (27-28 mai 1978) », *Cahiers Marrou*, n° 1, 2008, p. 32.

9. L'épigraphe italienne Margherita Guarducci émit en 1979 l'avis que cette fibule serait un faux, fruit de la collaboration entre Wolfgang Helbig et l'antiquaire Francesco Martinetti mais sa position n'a pas fait l'unanimité. Des analyses récentes (2011) utilisant un microscope électronique, menées

plutôt que de s'attacher à des problématiques situées au cœur des interrogations qui agitent le marché de l'art notamment, l'objectif privilégié dans cet ouvrage est de considérer, selon les règles du métier d'historien, la production de messages qui supposent une élaboration langagière médiatisée par l'appareil scripturaire. Cette prédilection se nourrit en effet de la remarque d'H. I. Marrou : « Si l'histoire ne se fait pas uniquement avec des textes, elle se fait surtout avec des textes, dont rien ne peut remplacer la précision¹⁰. » Le dispositif écrit mis en place par le ou les faussaires est en effet normé par une série d'exigences qui insèrent son travail, au format fixé, dans un réseau de significations sémantiques, sémiotiques ou contextuelles dont toutes ne peuvent être parfaitement dominées au point de créer l'illusion parfaite. À cet égard, même la documentation archéologique, en ce que sa mise au jour suppose d'être explicitée par des rapports écrits accompagnés de relevés et schémas peut être mobilisée pour réévaluer l'intention et les pratiques de découvreurs célèbres, à l'instar d'H. Schliemann, dont les entreprises sont ici étudiées avec acribie par W. Pillot.

Le texte du (ou des) faussaire(s) est donc issu d'un travail d'élaboration qui répond à des conditions historiques spécifiques. Ses traces peuvent réapparaître à l'examen, selon des procédés d'enquête qui, pour recourir aux techniques le plus récentes recourent fondamentalement, en matière de méthode, les critères externes et internes si chers à Mabillon. La caractéristique principale du faux, ici jugée déterminante pour le définir, concerne donc l'intention qui est à son origine plus que sa réalisation. L'objectif premier qui cause sa fabrication est donc le fait de chercher à tromper. Toutefois cette volonté suppose d'être elle-même le plus exactement évaluée : elle doit évidemment être confrontée à la notion d'authenticité, mieux de vérité dont l'acception mérite, elle aussi, d'être replacée dans le contexte intellectuel et éthique qui préside à la production des forgeries ou contrefaçons. Notons au passage que la tromperie d'abord imaginée peut même atteindre jusqu'à son auteur, susceptible de ne plus conserver clairement la mémoire ou l'ampleur de son initiative, de ne plus identifier le propre de son ouvrage et donc de se leurrer lui-même. Il s'agit donc ici de qualifier les visées et le *modus operandi* d'un individu ou d'un groupe qui recherche la dissimulation et renonce à l'affirmation de soi si prisée aujourd'hui. Semblablement, l'acteur singulier ou collectif ici considéré se distingue du plagiaire : tandis que celui-ci s'approprie le travail de l'autre pour soi et revendique sa propre auctorialité, celui (ou ceux) là entend au contraire se couvrir de l'autorité de

par Daniela Ferro et par Edilberto Formigli de l'Université « La Sapienza » de Rome, ont, selon toute vraisemblance, démontré l'ancienneté de l'objet et de son inscription, et mis en évidence une réparation effectuée dans l'Antiquité. Cf. notamment FERRO Daniela et FORMIGLI Edilberto, « Risultati delle recenti indagini archeometriche sulla Fibula di Manios », *Bollettino di Paleontologia italiana. La Fibula Prenestina*, n° 99, 2014, p. 43-71.

10. Cf. MARROU Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, coll. « Point Histoire », 1975 (édition de 1954 revue et augmentée), p. 77.

la personne ou de l'instance dont il usurpe l'identité. Cette visée doit donc toujours être prouvée pour lever l'hypothèque d'une éventuelle attribution erronée qui aurait été donnée *a posteriori*.

Si l'on considère brièvement le vocabulaire utilisé depuis l'Antiquité pour débusquer et dénoncer l'entreprise des faussaires¹¹, on relèvera que le grec ancien l'associe à l'illégitimité de l'ascendance comme l'atteste le verbe *voθεύειν* (étymologiquement « abâtardir ») ou l'adjectif *νόθος*, tandis que le latin classique avec *fraus-fraudis* (renvoyant à la racine *frus* donnant l'adverbe *frustra*) insiste davantage sur le souci d'induire en erreur mais connaît aussi *nothus* directement transposé du grec. Les langues occidentales modernes, quant à elles, signalent un degré inégal de précision dans la qualification de la supercherie et manifestent des développements récents sur lesquels nous reviendrons. Retenons pour le moment que, comme le français, l'anglais tire du latin médiéval les mots *forgery* (dont l'origine est bien l'atelier – *fabrica*) ou *falsification* (au sens d'altération délibérée et non pas souci d'améliorer texte). Il emploie aussi le terme de *fake* pour désigner un trucage. L'allemand a recours également à *Fälschung* (pour contrefaçon), ce qui permet aussi de former le terme de *Gegenfälschung*, rendu en anglais par *Counterforgery* et bien plus rarement contreforgerie (à savoir production d'un faux destiné à contrer un autre faux) en français.

Une mention particulière doit être accordée au mot pseudépigraphe (dont est tirée pseudépigraphie). Formé sur deux racines grecques d'interprétation aisée, ce mot est de constitution assez récente et de transposition facile¹². Il s'applique au domaine des compositions médicales ou philosophiques, mais concerne d'abord le champ des écritures religieuses et plus particulièrement postapostoliques. S'il désigne souvent une volonté de pseudonymie choisie par l'auteur (et pour cela dénommée pseudépigraphie primaire), ce terme ne garantit pas absolument qu'il y ait intention de tromper le lecteur en ce que le processus à l'œuvre correspond souvent à un accord préalable qui repose sur le désir d'actualiser la pensée d'un auteur de référence (par exemple saint Paul) et de montrer la continuité *post-mortem* de son inspiration¹³. Aussi cette catégorie n'entre-t-elle finalement pas dans le champ des investigations ici engagées.

11. On peut dénombrer plus de 26 termes grecs différents (et leurs équivalents latins) au total. Cf. EHRMAN Bart D., *Counterforgery. The Use of Literary Deceit in Early Christian Polemics*, Oxford, OUP, 2013, p. 32.

12. Il apparaît en français en 1863 sous la plume d'Ernest Renan dans sa *Vie de Jésus*, [<http://www.cnrtl.fr/definition/pseud%C3%A9pigraphie>], consulté le 9 décembre 2021.

13. Un débat animé concerne cet enjeu. Certains comme EHRMANN (*Counterforgery. The Use of Literary Deceit in Early Christian Polemics, op. cit.*, p. 38-42) réemment considèrent que les arguments d'actualisation de la pensée ou de continuité d'inspiration ici évoqués sont théologiques et anachroniques. Mais il fait peut-être trop bon marché, ce faisant, de la nature théologique des textes pseudépigraphiques néotestamentaires. Autrement dit, si l'on pose la question en historien, quel motif en effet pouvait bien conduire des auteurs conscients du caractère répréhensible de l'artifice

Comme le dénote déjà le vocabulaire, la recherche consacrée aux textes s'est de longue date intéressée à la falsification. Pour les historiens comme pour les littéraires en effet, un enjeu primordial et identifié depuis des siècles a été constitué par l'identification des faux, déformations et interpolations pour restituer les textes originaux. Pendant longtemps, la démarche a été celle du dévoilement et l'étude souvent limitée à des cas d'espèces. Le faux textuel et son faussaire ont d'abord été des fraudes à détecter et des délinquants à traquer. Anthony Grafton a élargi les perspectives en envisageant les pratiques de falsification sur le temps long et en montrant comment, depuis l'Antiquité, les productions des faussaires ont stimulé l'expertise des critiques¹⁴. Historiens, philologues et archivistes ont au fil du temps affiné leurs outils et l'histoire des falsifications est aussi celle des expertises, de leurs méthodes¹⁵ et de ceux qui les mettent en œuvre¹⁶, avec une ouverture récente vers les acteurs et pratiques de l'expertise judiciaire¹⁷. Pendant longtemps, à la suite des humanistes philologues soucieux de rétablir les lettres antiques et des érudits mauristes qui veulent refonder l'histoire de l'Église sur des bases documentaires inattaquables, la critique d'authenticité s'est surtout exercée sur les manuscrits. Plus récemment, l'ouvrage de P. Gaskell¹⁸ a stimulé le développement de la bibliographie matérielle¹⁹ qui exerce cette critique sur les éditions imprimées, discernant les réémissions des réimpressions et des rééditions, les rééditions à l'identique des contrefaçons, etc.

Ici l'histoire des faux textuels croise l'histoire économique car l'imprimé est – plus globalement que le manuscrit – un objet de commerce. Les textes produits ou reproduits frauduleusement sont destinés à un marché qui peut

à l'adopter pourtant en ce qui leur importait le plus, le témoignage du salut en Jésus-Christ? Et ce motif comportait-il l'intention d'user de moyens trompeurs pour prêcher l'incarnation de la Vérité?

14. GRAFTON Anthony, *Faussaires et critiques. Créativité et duplicité chez les érudits occidentaux*, Paris, Belles-Lettres, 2004² (1993 ; 1^{re} édition Princeton University Press, 1990).
15. BAUTIER Robert-Henri, « Leçon d'ouverture du cours de diplomatique à l'École des chartes (20 octobre 1961) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 119, 1961, p. 194-225 ; GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 3^e éd. augmentée 2006 (1993), 486 p. (*Latelier du médiéviste*, 2) ; TURNER James, *Philology: The Forgotten Origins of the Modern Humanities*, Princeton, Princeton University Press, 2014.
16. BARRET-KRIEGL Blandine, *Les historiens et la monarchie*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 4 vol. ; GRELL Chantal, *L'histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, 1993 (*Questions*) ; GALAND-HALLYN PÉTRINE, *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, Genève, Droz, 2005 ; *Principes philologorum : l'autorité du philologue dans les éditions de textes anciens à la Renaissance*, colloque de l'université de Grenoble-Alpes, 2-3 décembre 2021.
17. BÉROUJON Anne, « Comment la science vient aux experts : l'expertise d'écriture au XVII^e siècle à Lyon », *Genève*, n° 70, 2008/1, p. 4-25.
18. GASKELL Philip, *A New Introduction to Bibliography*, Oxford, Clarendon Press, 1972.
19. LAUFER Roger et VEYRIN-FORRER Jeanne (éd.), *La bibliographie matérielle (Table ronde organisée pour le CNRS par Jacques Petit)*, Paris, Éditions du CNRS, 1983 ; PEARSON David, *Books as History. The importance of Books beyond their Texts*, Londres/New Castle (Del.), The British Library/Oak Knoll, 2011 (2008) ; VARRY Dominique, *Introduction à la bibliographie matérielle, archéologie du livre imprimé (1450-1830)*, 1^{re} mise en ligne juin 2011, [<http://dominique-varry.ensib.fr/bibliographie%20materielle>], consulté le 10 juillet 2023.

s'avérer lucratif. Les historiens se sont notamment penchés sur les pratiques de contrefaçon, c'est-à-dire de reproduction illicite des imprimés en violation d'un droit de propriété. C'est une pratique importante à l'époque moderne où le régime éditorial des privilèges maintient un prix relativement élevé des livres et génère, en miroir, une contrefaçon active des ouvrages les plus demandés. L'ouvrage collectif *Les presses grises*²⁰ a ouvert des pistes de recherche autour des acteurs et centres de production²¹, des pratiques de dissimulation²² et de la place de ces pratiques frauduleuses dans une économie générale des imprimés, où les libraires dénoncent violemment la contrefaçon comme éditeurs mais la relaient comme commerçants²³. On a aussi commencé à inscrire ces contrefaçons éditoriales dans le champ plus large de l'économie des fraudes, pour comparer les pratiques de falsification dans différents domaines (fausse monnaie, fraude alimentaire, contrefaçon des marques industrielles) mais aussi mieux mesurer la part et l'influence de cette économie souterraine dans différents marchés²⁴.

La falsification des textes comme celle des œuvres d'art croise aussi l'histoire des collections, collections privées bibliophiliques autant que publiques²⁵ comme pratique intellectuelle et sociale, et des marchés spécifiques qui les alimentent, au confluent de l'histoire socioculturelle et de l'histoire économique. L'humanisme à la fin du Moyen Âge a induit la quête des manuscrits d'auteurs antiques dans les fonds monastiques. Le mouvement

20. MOUREAU François (dir.), *Les presses grises : la contrefaçon du livre, xv^e-xix^e siècles*, Paris, Aux amateurs de livres, 1988.
21. MELLOTT Jean-Dominique, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-1730). Dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, Mémoires et documents de l'École des chartes, 1998; SORDET Yann (dir.), « Contrefaçons dans le livre et l'estampe, xv^e-xxi^e siècles », dossier d'*Histoire et civilisation du livre*, n° 13, Genève, Droz, 2017; Marc-Michel Rey, *un libraire dans l'Europe des Lumières*, carnet de recherche consacré à l'éditeur d'Amsterdam MM Rey, [<https://mmrey.hypotheses.org/>], notamment MOTHU Alain, « Retour sur les « catalogues d'impiétés de MM Rey », billet du 11 février 2021.
22. MELLOTT Jean-Dominique, « Pour une cote des fausses adresses au xviii^e siècle : le témoignage des éditions sous permission tacite en France », *Revue française d'histoire du livre*, n°s 100-101, 1998, p. 323-348; WEIL Françoise, « L'anonymat du libraire-éditeur à la fin du xviii^e siècle », *Littératures classiques*, n° 80, 2013/1, p. 63-68; VARRY Dominique, « La fausse adresse "Londres" au xviii^e s. », [<http://dominiquevarry.ensib.fr/Fausse%20adresse%20Londres>], consulté le 10 juillet 2023.
23. ÉBOLI Gilles, *Livres et lecteurs en Provence au xviii^e s.*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseau éditeur/Centre de conservation du livre, 2008; BÉROUJON Anne, « L'entrée dans la clandestinité des contrefacteurs de livres à Lyon entre 1650 et 1700 », in Sylvie APRILE et Emmanuelle RETAILLEAU-BAJAC (dir.), *Clandestinités urbaines. Les citadins et les territoires du secret, xv^e-xx^e*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 53-65.
24. BÉAUR Gérard, BONIN Hubert et LEMERCIER Claire, *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, Genève, Droz, 2006; MOUNIER Pascale et NATIVEL Colette, *Copier et contrefaire à la Renaissance, faux et usages de faux*, Paris, Champion, 2014.
25. POMYAN Krzysztof, *Collectionneurs, amateurs et curieux, Paris, Venise : xv^e-xviii^e siècles*, Paris, Gallimard, 1987; VIARDOT Jean, « Livres rares et pratiques bibliophiliques », in Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. II, Paris, Fayard, 1990, p. 583-613; et *id.*, « Les nouvelles bibliophilies », in Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. III, *op. cit.*, p. 383-393; BENRUBI David-Jonathan, « Faux et fraudes en bibliothèque : 6^e journée "droit et patrimoine en bibliothèque" – 13 décembre 2012 », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 2, 2013, p. 92-94.

antiquaire dès le xvii^e siècle en Angleterre, la publication des catalogues de ventes de quelques grandes collections dans le premier xviii^e siècle en France ont impulsé les pratiques bibliophiliques de l'imprimé, transformant certains vieux livres en livres anciens, au croisement de la curiosité, de l'art et du luxe. L'histoire des collectionneurs est aussi l'occasion de se pencher sur quelques grands faussaires²⁶.

La portée économique de la contrefaçon permettant d'alimenter un lectorat rebuté par le prix excessif des livres privilégiés ou la rivalité des collectionneurs les rendant vulnérables ou parfois complices de faussaires, autant d'éléments qui montrent que les falsifications textuelles répondent à certaines attentes. Le faux en écriture n'est pas seulement un dévoilement de l'écrit mais aussi un révélateur de son rôle et de sa valeur dans une société donnée. Dans son désormais classique ouvrage *From memory to written record. England 1066-1307*²⁷, Michaël Clanchy postule une « révolution de l'écrit » aux xii^e-xiii^e siècles, manifestée par l'augmentation de la production mais aussi de la conservation et de l'usage des écrits, traduisant l'émergence d'une société où l'écrit s'impose pour les élites comme outil d'administration et de pouvoir, autant que comme preuve juridique. Il consacre tout un chapitre à la confiance dans les documents écrits progressivement construite, aux falsifications induites par la nouvelle autorité de l'écrit et aux signes de validation qui se développent. L'étude des falsifications textuelles s'inscrit désormais dans le champ plus large de l'histoire des pratiques sociales de l'écrit, qui sont étudiées notamment à des périodes charnières de la scripturalisation des sociétés d'Europe occidentale. Les médiévistes ont, depuis la fin du xx^e siècle, repris, nuancé et révisé la thèse de M. Clanchy²⁸. On réinterroge notamment les cartulaires non plus seulement comme compilation archivistique, mais comme sélection et parfois réécriture documentaire à contextualiser²⁹. Plus récemment, les modernistes se sont intéressés à la progression des écritures ordinaires dans la société, à leur conservation et à leurs usages accrus, et aux pratiques

26. RAFFARIN Anne, « Les antiquités imaginaires d'Annius de Viterbe », in Anne RAFFARIN et Giuseppe MARCELLINO (dir.), *La mémoire en pièces*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 465-483 ; BORDIER Henri-Léonard et MABILLE Émile, *Une fabrique de faux autographes ou Récit de l'affaire Vrain Lucas*, Paris, Techener, 1870, rééd. avec une préface de Claude Seignolle, *Vrain-Lucas, le parfait secrétaire des grands hommes*, Paris, Allia, 2002 ; COLLINS John, *The Two Forgers: a Biography of Harry Buxton Forman and Thomas James Wise*, Aldershot, Scolar Press, 1992.

27. Oxford/Cambridge USA, Blackwell, 1993 (1^{re} édition, Londres, E. Arnold, 1979).

28. SCHULTE Petra et MOSTERT Marco (éd.), *Strategies of Writing: Studies on Text and Trust in the Middle Ages*, Utrecht, Turnhout, 2008 ; *L'autorité de l'écrit au Moyen-Âge (Orient-Occident)*, XXXI^e congrès de la SHMESP, Paris, Sorbonne, 2009.

29. GUYOTJEANNIN Olivier, MORELLE Laurent et PARISSÉ Michel (éd.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS*, Paris, ENC, 1993 ; CHASTANG Pierre, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (xi^e-xiii^e)*, Paris, CTHS, 2001 ; CHASTANG Pierre, « Des archives aux codex. Les cartulaires comme collections (xi^e-xix^e) », in Benoit GRÉVIN et Aude MEREY, *Le Moyen-Âge dans le texte*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2016, p. 25-43.

délinquantes qui se développent en regard, du vol de « papiers » aux faux en écritures³⁰.

On envisage les forgeries comme des pratiques reflétant une nouvelle autorité reconnue aux textes et de nouveaux besoins sociaux, mais aussi comme résultat d'une nouvelle perception du vrai, de l'authentique. La modification du crédit attribué à des écrits peut générer des pratiques de manipulation mais aussi transformer le regard porté sur des pratiques d'écritures désormais dénoncées comme déviantes. Le faux est révélateur de la société qui le voit naître mais aussi de celle qui s'y laisse prendre ou le perçoit, s'en scandalise ou en plaisante, le dénonce et éventuellement le condamne³¹. L'approche linguistique permet de saisir les évolutions du champ lexical de la falsification aux débuts de l'époque moderne³²; l'histoire du droit dessine les fluctuations dans la pénalisation des faux documents, et les nuances de gravité reconnues par la société en fonction de l'identité du faussaire et de ses intentions³³. En observant les périodes charnières de renforcement des dénonciations et poursuites, on cherche à saisir la transformation du « régime de vérité³⁴ » spécifique d'une société donnée mais aussi l'évolution des intentions, voire même de la conscience de leurs actes par les faussaires³⁵.

Le développement des réseaux sociaux comme vecteurs d'information en concurrence des médias journalistiques traditionnels incite à mettre en écho ces périodes anciennes avec l'actualité, et stimule les recherches en histoire de l'information (et de la désinformation), traitant des indications mensongères autant que des supports qui prétendent faire autorité; de ceux qui fabriquent ou propagent ces fausses informations³⁶; de ceux qui en sont les dupes mais aussi les complices en les relayant, et des limites floues entre reportage, témoignage, publiereportage ou propagande³⁷. Là encore,

30. BÉROUJON Anne, *Les écrits à Lyon au XVII^e siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 169-276.

31. LYNCH Jack, *Deception and detection in 18th century Britain*, Burlington, Ashgate, 2008; Rizzo Cettina, *L'original et ses copies : imitation et falsification entre Arts et Écritures (1792-1910)*, Paris, Hermann éditeurs, 2016; PONCET Olivier (dir.), *Juger le faux (Moyen Âge-Temps modernes)*, Paris, École nationale des chartes, 2011.

32. MOUNIER Pascale et NATIVEL Colette, *Copier et contrefaire à la Renaissance, op. cit.*

33. JEANCLOS Yves (dir.), *Le crime du faux et sa répression en France du XVI^e siècle à nos jours*, Strasbourg, 1998, dactyl.

34. FOUCAULT Michel, *Dits et écrits*, t. II : 1976-1988, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 112.

35. CONSTABLE Giles, « Forgery and plagiarism in Middle Ages », *Archiv für Diplomatik*, vol. 29, 1983, p. 1-41; LECLERC Gérard, *Histoire de l'autorité*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

36. FEYEL Gilles, « Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux (1631-1633) », *Le Temps des médias*, n° 1, 2003, p. 175-189; le même numéro réunit deux articles de Thomas Ferenczi et Jean-Marie Charon sur l'éthique des journalistes aux XIX^e et XX^e siècles.

37. PORTE Rémy, « Information et désinformation, 1914-1962 », *Inflexion*, n° 14, 2010-2, p. 71-82; DAYAN Daniel, « Mentir par les médias », *Écrire l'Histoire*, n° 9, 2012, p. 15-28; COHEN Évelyn et BRÉTÉCHÉ Marion, « La fausse information de la Gazette à Twitter », dossier du *Temps des médias*, n° 30, 2018; BOURDIN Philippe et LE BRAS Stéphane (dir.), *Les fausses nouvelles : un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2018.

la production autant que la réception des falsifications interrogent notre rapport à la vérité, et à l'autorité qui s'en érige garante, en histoire, sociologie et philosophie.

La falsification textuelle comme significative de la confiance accordée à l'écrit a enfin suscité des approches plus littéraires, notamment en questionnant les pratiques d'écriture, entre imitation et création originale, entre imposture et supercherie ludique, la mystification fonctionnant comme ressort de la création ainsi mise au carré³⁸. L'émergence de la notion de plagiat et sa condamnation claire à partir du XVIII^e siècle reflètent la reconstruction, depuis la Renaissance, de la figure auctoriale³⁹. Le nom de l'auteur joue un rôle croissant dans la légitimation du texte face au public, avant même que le droit français ne lui en reconnaisse la paternité et la propriété inaliénable (lois de 1793 et 1810), et que celles-ci ne se traduisent en droits d'auteurs pécuniaires. Les études portent ainsi à la fois sur la défense du texte « original » par l'auteur face aux éditions corrigées, erronées et/ou non autorisées ; sur la revendication ou au contraire le reniement par les auteurs des textes qu'on leur attribue ; mais aussi sur les pseudonymes, fausses identités créées et assumées.

Nourrie de la sorte, la recherche permet donc de renoncer à un certain nombre de clichés qui encombrant encore notre représentation du phénomène. Ainsi en va-t-il de l'idée que la propriété intellectuelle serait une création moderne : outre le fait que les auteurs anciens eux-mêmes présentent leur composition comme un enfant ou un esclave affranchi et donc celui qui la volerait comme un *plagiarius*, un intense travail de critique littéraire (analysant la langue, le style des auteurs et le contenu de leurs ouvrages et leurs limites) est mené par des érudits dès l'Antiquité. Parmi eux se distinguent tout particulièrement Varron côté latin qui ramène l'œuvre de Plaute au nombre de vingt et une comédies seulement, ou encore Diogène Laërce côté grec. Si l'on ajoute encore qu'il existait un commerce du livre et que celui-ci supposait de savoir tant soit peu à quoi s'en tenir, surtout si l'on était rompu aux exercices d'imitation habituellement pratiqués dans

38. COUTON Marie (dir.), *Emprunt, plagiat, réécriture aux XV^e-XVI^e-XVII^e siècles : pour un nouvel éclairage sur la pratique des Lettres à la Renaissance*, Clermont-Ferrand, Presses de l'université Blaise-Pascal, 2006 ; GAUVIN Lise et VAN DEN AVENNE Cécile (dir.), *Littératures francophones : parodies, pastiches, réécritures*, Presses de l'ENS, 2013 ; « Blagues et supercheries littéraires », numéro thématique de la revue *Romantismes*, n° 116, 2002 ; Michel ZIMMERMANN (dir.), *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes », 2001 ; PEGAY-GROS Nathalie, *Introduction à l'intertextualité*, Paris, Dunod, 1998 ; SAMOYAUT Tiphaine, *L'Intertextualité. Mémoire de la Littérature*, Paris, Armand Colin, 2005.

39. BOJU Emmanuel (dir.), *L'Autorité en littérature*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2010 ; VANDENDORPE Christian (dir.), *Le plagiat*, Ottawa, Presses de l'université, 1992 ; MAUREL-INDART Hélène, *Du plagiat*, Paris, Presses universitaires de France, 1999 ; et *Plagiat, les coulisses de l'écriture*, Paris, La Différence, 2007 ; DIU Isabelle et PARINET Élisabeth, *Histoire des auteurs*, Paris, Perrin, 2013 ; VILA-MATAS Enrique et ÉCHENOZ Jean, *De l'imposture en littérature*, Meet, 2008 ; MARTENS David (dir.), *La pseudonymie dans la littérature française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

le cadre des travaux de rhétorique et confinant au pastiche, on comprendra que la conscience du faux et de la variété de ses fonctions était déjà développée dès l'Antiquité⁴⁰. De même pouvait-on dès alors en reconnaître les causes (admiration, appât du gain, ressentiment personnel, défense d'une doctrine, motifs patriotique, politique ou religieux, etc.). Comme l'a souligné Grafton, il faut donc remettre en cause le motif d'une complète rupture épistémologique entre critique documentaire qui serait d'un côté ancienne et subjective, de l'autre moderne, dès avec Lorenzo Valla (1407-1457), et objective⁴¹. La périodisation du phénomène concerne bien plutôt l'ampleur des informations rassemblées : avec l'imprimerie, elle permet un réel progrès de la connaissance disponible sur le faux et les faussaires, tandis que se perfectionne la mise en évidence des stratégies déployées pour occulter les subterfuges⁴². Toutefois, il faut se garder de tout triomphalisme scientifique. Nombre de faux restent à découvrir sans doute. À l'inverse, cette probabilité ne doit pas conduire à jeter excessivement le doute sur des sources qui résistent par exemple à la *Quellenforschung*. Il s'agit d'éviter le confort intellectuel de la suspicion de principe, plus difficile à moquer évidemment que celle de la prétendue crédulité.

Aussi appartient-il à l'historien, comme il apparaîtra dans les contributions qui suivent, de ne déclarer fausse que la pièce qui se voit reconnue comme délibérément forgée ou falsifiée au terme d'une enquête méthodique. Or, une fois établi comme tel, le texte ou l'ouvrage en question change de statut plus qu'il ne perd d'intérêt : il se trouve revêtu « d'une virginité paradoxale⁴³ » car il offre malgré lui une extraordinaire opportunité heuristique. Dès lors, en effet il ne révèle pas seulement tout ou partie des objectifs de celui ou ceux qui l'ont fabriqué, de leur appartenance, leurs mobiles, leur horizon social ou leurs aspirations. Il nous éclaire également sur les conditions d'accueil, ou mieux d'acceptabilité qui l'ont rendu recevable et ont ensuite pu faciliter sa diffusion et sa préservation. Ainsi, l'étude du faux et de son usage permet-elle d'articuler le détail le plus précis d'une production et d'une transmission originales avec l'exigence d'une histoire culturelle et intellectuelle de longue durée. De la sorte, ce

40. Cf. SPEYER Wolfgang, *Die literarische Fälschung im heidnischen und christlichen Altertum. Ein Versuch ihrer Deutung*, Munich, Beck, 1971, p. 15.

41. Cf. GRAFTON Anthony, *Faussaires et critiques. Créativité et duplicité chez les érudits occidentaux*, *op. cit.*, p. 81-103.

42. Dont JANSSEN Martina, « Pseudepigraphie », *Bibelwissenschaft*, [<https://www.bibelwissenschaft.de/wibilex/das-bibellexikon/lexikon/sachwort/anzeigen/details/pseudepigraphie/ch/99063e74de964ee033c8d92c36772a0b/>], consulté le 9 décembre 2021, dresse ainsi une liste, non exhaustive : stylisation, fourniture d'indications exactes, insistance sur l'authenticité de la pièce, protestation de vérité, archaïsme, références intertextuelles, oralité simulée, récit de témoins contemporains, informateurs, mélange du vrai et du faux, raccordement à des lacunes de la tradition, récit d'origine (sur la prétendue découverte ou traduction), règle de conservation du secret, dédicace, etc.

43. Selon l'expression de GRAFTON Anthony, *Faussaires et critiques. Créativité et duplicité chez les érudits occidentaux*, *op. cit.*, p. 100.

travail nous informe de façon décisive sur l'un des aspects centraux qui nous constituent en civilisation : la capacité à démêler le vrai du faux mais aussi la faculté à exploiter puis à réexaminer en tant que ressources effectives des textes parfois tout aussi artificieux que basilaires.

Organisées à l'université d'Angers, avec le soutien de l'Institut universitaire de France, par le CERHIO (Centre de recherches historiques de l'Ouest, UMR 6258) les deux journées d'études dont sont donc publiés ici les travaux, se sont tenues à un an de distance (22 avril 2016 et 28 avril 2017) dans le cadre de la Maison de la recherche Germaine Tillion. Elles ont été conçues, la première en particulier, pour s'inscrire dans le cadre d'un étroit partenariat avec la dixième édition des *Journées de l'Antiquité*; de là la part importante accordée aux communications traitant plus volontiers de cette période, même si, comme on le verra, la priorité ainsi donnée n'a nullement empêché l'ouverture de la thématique à d'autres époques. Ainsi les contributions et les débats ont impliqué également médiévistes et modernistes qui ont bien voulu répondre à l'invitation lancée par les organisateurs. La distribution des sujets traités et des angles choisis pour les aborder invitent à les ordonner en fonction de quatre thématiques principales, qui correspondent à la scansion d'une recherche méthodique.

La première, soulignant l'enjeu épistémologique de la démarche est spécialement attachée aux présupposés de l'enquête historique (première partie). En effet, il apparaît que certains dossiers célèbres ont été instruits à charge, bien plus qu'à décharge. Le cas présenté par l'appréciation des travaux d'H. Schliemann (1822-1890) est en l'occurrence exemplaire. Comme le montre nettement William Pillot, l'archéologue allemand ne ressemble guère au portrait du « *pathological liar* » dépeint par D. Traill. Ses silences, ses erreurs, ses priorités surtout correspondent à des conditions de travail et des centres d'intérêt qui doivent être replacés dans leur contexte. Dès lors, les falsifications et forgeries qu'on a pu lui imputer font l'objet d'une réévaluation à la (forte) baisse tandis que se révèle en revanche une évolution conduisant finalement le célèbre inventeur du trésor de Priam à favoriser les thèses indo-européennes. De même, alors qu'il se consacre à l'examen de la littérature orale bretonne, Michel Nassiet n'entreprend-il pas de réhabiliter Hersart de Villamarqué (1815-1895), le fameux collecteur du *Barzaz-Breiz* ni Penguern (1807-1856), dans la collection duquel figure *La Ronde du papier timbré*. C'est bien plutôt sa démarche critique qui lui permet de pointer les excès de Luzel (1821-1895) commis à l'encontre de leur travail, jusqu'à dévoiler un certain manque de probité derrière l'hypercriticisme dont le folkloriste puis ses épigones font preuve en l'espèce.

C'est donc bien une fois cet écueil repéré, que le travail consistant à démêler le vrai du faux (deuxième partie) peut être entrepris. Plusieurs études de cas permettent alors de détailler la panoplie des outils mis à la disposition de l'historien, puis de les employer selon une méthode rigoureuse

Les résultats de la sorte obtenus constituent, chacun dans son domaine, des enseignements scientifiques importants. Spécialiste des constitutions sirmondiennes, Olivier Huck compare ainsi ces textes de lois découverts par le jésuite J. Sirmond (1559-1651) à leurs correspondants remaniés par les soins des compilateurs du Code théodosien (438). Plus précisément, il s'intéresse à l'enjeu considérable du for clérical, tel que le traitent les *CSirm* 6 et *CTh* XVI, 2, 47 d'après une constitution de 425 décidée par Galla Placidia et Valentinien III. Il souligne tout d'abord les différences notables entre les deux états disponibles. Puis, au terme d'un raisonnement serré, il suggère l'antériorité et la plus grande intégrité du texte sirmondien mais précise simultanément que les codificateurs n'ont pas eu, en coupant le texte, l'intention d'en changer le sens ni de créer par conséquent un droit nouveau. Ils ne se sont donc pas transformés en faussaires contrairement à ce que des travaux récents avaient suggéré. S'attachant au soi-disant *Libellus de munificentia Constantini*, placé au centre de la *Vie* du pape Silvestre dans le *Liber Pontificalis*, Dominic Moreau aborde la question de la forgerie sous l'angle opposé. Supposé distinct du reste du récit, ce *Libellus* revêt en effet une importance significative au titre de l'histoire économique, puisqu'il est censé consigner les donations à l'Église de Rome du premier empereur favorable au christianisme. Or, même s'il est de longue date tenu pour authentique, ni sa conformité à des documents semblables et fiables, ni la pertinence archéologique des objets et édifices mentionnés ne suffisent à en garantir la véracité. S'appuyant sur une minutieuse analyse comparative des listes disponibles, Dominic Moreau s'emploie donc à replacer le *libellus* dans le contexte de composition du *Liber*. Dès lors, il peut montrer au contraire que la donation prétendue emprunte aux apocryphes de la controverse symmachienne. Aussi, ce texte est-il sûrement plus révélateur des inventaires des églises de Rome au début du VI^e siècle que près de deux siècles plus tôt. Ainsi le *Libellus*, par son dispositif même, présente-t-il désormais les caractéristiques d'un faux précurseur, en quelque sorte, d'un des documents les plus célèbres de l'histoire en la matière, la *donatio Constantini*.

Consacrée à un genre conçu de façon plus modeste, comme une sorte d'aide à la lecture de récits chronistiques plus amples et ambitieux, la contribution de William Trouvé s'interroge sur les ajouts et suppressions de noms dans les listes de rois francs ou wisigothiques, ou encore sur la modification des durées de règne indiquées. Une fois le corpus de manuscrits inventorié et les transformations volontaires identifiées, il apparaît à l'étude comparée que, dans la mesure où elles sont délibérées, ces déformations observées ne remettent pas en cause le sens général qui gouverne la leçon de la narration-support. En revanche, fonctionnant comme une sorte de légitimation successorale et chronologique, elles contribuent à conforter la vision historique qui est privilégiée dans les lieux de savoirs et de production où elles ont été agencées. Ayant lui aussi pour cadre la péninsule Ibérique durant

l'époque médiévale, l'examen critique de trois diplômes léonais des x^e et xi^e siècles que mène ensuite Thomas Deswarte lui offre l'occasion de donner une véritable leçon de méthode philologique. Tirant profit de la garantie d'exactitude donnée par le document de 1071, il évalue ainsi, au regard des aspects lexicaux et grammaticaux, le bien-fondé de la dénonciation infligée aux pièces de 915 et 1024. C'est ainsi qu'apparaît la faiblesse de l'argument de prolixité, parfois brandi comme critère de forgerie. Si donc aucune certitude ne l'emporte quant à leur authenticité, les deux diplômes jusque-là ambigus sont désormais précisés quant à leur date de composition : comme le démontre Thomas Deswarte, en tout état de cause, celle-ci est à situer avant 1071. Il revient à la contribution d'Isabelle Mossong de présenter le dernier exemple de cet indispensable *discrimen falsi ac veri*. En épigraphiste chevronnée, elle exerce son acribie sur un corpus de 15 inscriptions, qui concerne le clergé tardo-antique d'Albe (actuelle province de Coni). Un prêtre piémontais, G. Meyranesio (1728-1793), prétendait les avoir tirées d'un codex où un certain D. Berardenco les aurait consignées au milieu du xv^e siècle. L'enquête de détail conforte le constat de faux déjà énoncé depuis le milieu du xix^e siècle mais récemment remis en cause. Isabelle Mossong souligne les invraisemblances de titulature, de datations, de vocabulaire que comportent ces quinze textes, systématiquement cités et étudiés. Elle insiste encore sur l'omission d'un système de référence chronologique bien établi comme l'indiction. Au terme de son analyse méticuleuse, le processus de forgerie mis en œuvre par Meyranesio se laisse nettement discerner dans sa duplicité : création de toutes pièces d'inscriptions assez soignées et invention d'un personnage situé de telle sorte qu'il ne soit pas aisé d'en contester l'existence.

Enfin limitée à une portée locale encore attestée aujourd'hui par une inscription de la fin de l'*ottocento* à sa gloire, la postérité de Meyranesio n'en incite pas moins à ouvrir un autre chapitre de l'enquête sur le faux et son usage en tant qu'objet historique de premier choix. En effet sa dénonciation argumentée n'est pas toujours tardive. Surtout, la réussite même temporaire de la falsification convie à rechercher les raisons de sa crédibilité, de son succès mais aussi de sa mise en cause (troisième partie). C'est ainsi que nous entraînant vers l'espace caucasien, Hélène Mounier révèle l'importance d'un texte largement méconnu, le *Credo du concile d'Antioche*, dans la formation de la pensée orthodoxe arménienne. Elle en fournit même une traduction originale en annexe de sa contribution. Cette composition, un faux inventé de toutes pièces par Yovhannēs Mayragomec'i (v. 575-v. 650) est de nature doctrinale. Fortement influencée par la pensée des auteurs miaphysites Philoxène de Mabboug et Julien d'Halicarnasse (début du vi^e siècle), elle comporte sept anathèmes et montre une coloration assez nettement julianiste, attribuant une chair incorruptible à l'unique nature du Verbe incarnée. Or, ce texte est bientôt repris et inséré dans le *Livre des canons arméniens*

(*Kanonagirk' Hayoc'*) de Yovhannēs III Awjnec'i (717-728). Mais s'agit-il bien d'une introduction opérée par le catholicos du VIII^e siècle? Au moyen d'une étude précise et documentée, Hélène Mounier suggère au contraire que le prélat s'est gardé de donner crédit à ce prétendu credo. Aussi serait-il revenu à un de ses lointains successeurs, Anania Mokac'i (943-967), de le faire figurer dans le recueil canonique en dépit de sa réputation. Il aurait ainsi voulu combattre plus efficacement les thèses chalcédoniennes, constitutives quant à elles de l'orthodoxie byzantine et toujours influentes en Arménie.

Déplaçant la perspective de l'espace chrétien médiéval vers le monde islamique, Farid Bouchiba étudie la manière dont les réflexions théoriques et les méthodes de vérification consacrées aux traditions forgées dans le cadre sunnite se sont développées à partir des IX^e-X^e siècles. Avec justesse, il en situe le point d'aboutissement au XIII^e siècle. Surtout, il montre que, dégagée de la sorte, la théorie de l'invention du *hadīt* repose sur un système de connaissance complexe, associant deux modèles de démarches, l'examen de la chaîne de transmission (*sanad*) d'une part et l'analyse du *matn* (texte) d'autre part. Ajoutant encore à sa contribution la traduction de la notice relative aux traditions forgées (*mawdu'*) du *Taqrib* de al-Nawawī (m. 1277), il établit donc que la critique textuelle est bien elle aussi à l'œuvre dans le processus de révision médiévale qui porte sur l'ensemble formé par les *hadīts*.

C'est à l'influence durable d'une tout autre matière littéraire que s'intéresse Jean-Michel Cauneau. Sous la focale de l'historien, il regroupe trois fameux faux ayant traits à l'Anjou : la création de la figure de saint René, introduite, vers le début du X^e siècle, au cœur de la *Vie de l'évêque saint Maurille*, quatre hexamètres insérés dans la *Pharsale* de Lucain pour chanter les Andes et un quatrain attribué par son compositeur Jean de Bourdigné au poète Apollonius (1529). Si l'objectif, distinct, des faussaires ne fait guère de doute (visée pastorale d'édification dans le premier cas, plaisanterie monastique d'époque carolingienne dans le second, joyeux canular de la Renaissance enfin), la postérité de ces pièces révèle un étonnant mouvement, fait de faux-bonds et de rebonds, impulsés notamment par la vogue celtomaniaque à partir de 1770. C'est ainsi qu'une publicité nouvelle leur est acquise pour mieux illustrer par exemple les brochures viticoles et que l'étonnante fécondité du faux se vérifie encore aujourd'hui jusqu'au plus intime du choix des prénoms. Enfin Jean-Dominique Mellot consacre-t-il sa réflexion à une dernière catégorie de faux, qui n'a rien de créatif quant à elle ni même d'absolument trompeur, la contrefaçon provinciale du livre en France au XVIII^e siècle. Il s'agit de mesurer en quoi cette pratique permet à grande échelle de s'affranchir des privilèges prolongés des librairies parisiennes et de diffuser plus largement des titres jugés indispensables. Cette revendication du principe d'utilité générale explique la réforme du régime d'édition (1777). C'est ainsi que le domaine public est réintroduit et que l'estampillage des livres contrefaits est ordonné. L'application de

cette décision aux stocks disponibles, durant les années 1778-1780, permet de mener une étude quantitative du phénomène, malgré d'importantes lacunes documentaires, et de retracer ainsi les contours du pays réel en matière d'édition.

À cette étape du parcours, il convient d'affronter à frais nouveaux la question des motivations du ou des falsificateurs et plus encore de ses ou de leurs intentions (quatrième partie). Tandis, en effet, qu'une fois prouvé, l'artifice n'opère plus, les indices, parfois ténus, permettant de découvrir les visées assignées à l'entreprise, demeurent exploitables. C'est à cet exercice que s'emploie Patricia Gaillard-Seux en revenant sur l'un des cas antiques les plus célèbres en la matière, à savoir la série de biographies impériales formant l'*Histoire Auguste*. Ce singulier ouvrage historiographique, un pamphlet politique codé, sans doute rédigé après 400, se donne comme composé par six auteurs différents, dont un certain Julius Capitolinus. Relevant l'intérêt de ce *cognomen* et de son évident rapport au Capitole, Patricia Gaillard-Seux mobilise lettre du texte et connaissance exacte de l'abondante bibliographie pour relever les occurrences de l'adjectif correspondant et en caractériser l'utilisation. Elle peut ainsi proposer une hypothèse innovante : volontiers rapporté à la tenue consulaire et à la célèbre colline romaine, l'emploi de *capitolinus* a sûrement pour but de s'en prendre à certains membres de l'élite sénatoriale ayant prélevé des objets précieux dans les temples du Capitole, une fois ceux-ci désacralisés. Audren le Coz traite quant à lui des initiatives entourant la déposition de Romulus Augustule (476). Il analyse en effet l'un des fragments les plus significatifs de l'œuvre composée par l'historien grec Malchus, un contemporain des faits. Narrant la double ambassade envoyée à l'empereur d'Orient Zénon par Odoacre d'un côté, Julius Nepos de l'autre, son texte, lu de façon particulièrement attentive, répond à une composition très précise. Il entretient en effet une sorte de dialogue avec les *Phéniciennes* d'Euripide. Tout se passe donc comme si les faits eux-mêmes devaient impérativement se plier à la trame narrative retenue. Aussi A. Le Coz est-il fondé à discerner chez Malchus une mise en perspective délibérément recherchée, celle d'un duel fratricide dont Népos, le dernier véritable empereur d'Occident, devait être la tragique victime. C'est à Véronique Sarrazin qu'il appartient de proposer un dernier éclairage sur la diversité des buts assignés par les faussaires à leurs œuvres en nous ramenant vers la France de l'époque moderne. Les fausses adresses des almanachs parisiens au XVIII^e siècle forment une sorte de genre particulier, usant de fantaisie alors même qu'ils sont publiés le plus souvent de façon légale. Il s'agit de jouer de cette sorte de masque plus pour divertir que pour dissimuler, et de convier le lecteur amusé, bien plutôt qu'abusé, à se faire complice du tour.

De Troie à Rome et Paris, de l'Antiquité à l'époque moderne, depuis les constats les plus anciens jusqu'aux découvertes les plus récentes, par-delà la variété des civilisations, c'est donc bien l'une des dynamiques les plus

intimes à l'histoire culturelle, entre Europe et mondes méditerranéens, qui anime ainsi cet ouvrage, celle de l'interaction toujours renouvelée du faux et de ses emplois face à la quête de vérité et à ses exigences, telles que l'histoire peut les assumer.